



Credit consommation +reclamation de la societe conciliant recours

Par **kapo83**, le **29/03/2013** à **14:29**

Bonjour, voila en 2004, j ai effectuer un pret a la consommation aupres de la societe generale. Apres quelques mensualitees impayees nous nous sommes retrouv  devant le tribunal en 2006. A ce moment le juge decide d un paiement mensuel adapte a mes ressources de 100euros par mois qui seront directement pris sur mon salaire.SUite a cela je n ai jamais rien recu ni papiers du tribunal ni autres prelevements sur mon salaire....Aujourd hui je recois une lettre (la deuxieme) de la societe conciliant qui me demande dans mon interet de regler la somme de 11500 euros n 47 mnsualite s de 233euros...sous peine d une procedure judi iaire lourde consequences.....que dois je faire? Qui est cette societe? Es ce qu j ai des droits? Merci de me repondre je ne sais pas quoi faire....